

REGLEMENT DE L'ECOLE

La mise en œuvre du projet éducatif suppose des règles clairement définies et connues des enfants et des parents, destinées à assurer dans le cadre de la vie scolaire les meilleures conditions de travail et d'épanouissement. Le respect de ces règles apparaît ainsi comme une exigence du bien de tous et non comme une contrainte formelle.

HORAIRES – ENTREES ET SORTIES DE L'ECOLE :

Les cours ont lieu de **8h45 à 11h45** et de **13h30 à 16h30** du lundi au vendredi, excepté **le mercredi de 9h45 à 12h** et pas de cours l'après-midi. (pas de cours un mercredi matin par mois).

MATIN : école ouverte à partir de **8h30**. Les élèves de Grande Section à la 7^{ème} rentrent seuls dans l'école. **Début des cours à 8h45**. Seuls les élèves de petites et moyennes sections de maternelle se rendent accompagnés de leur(s) parent(s) dans leur classe de **8h40 à 9h**.

MIDI : sortie à **11h45 pour toutes les classes**

APRES-MIDI : école ouverte à partir de **13h20**

SOIR : **16h15** sortie des maternelles et 11èmes (à aller chercher devant les classes). **16h30** sortie de la 10^{ème} à la 7^{ème} (**Seuls les parents de 10^{ème} sont autorisés à franchir les grilles vertes**)

Pour des raisons de sécurité, les entrées et les sorties se font 21 rue Erlanger uniquement. Les grands frères/sœurs scolarisés à NDO viennent chercher leur petit frère/sœur dans le hall du 21 rue Erlanger.

EXACTITUDE :

- Respect des horaires **d'arrivée** : les retards seront notés sur le carnet de correspondance et entraîneront une sanction (trois retards dans le mois = une retenue)
- Tout changement d'organisation, pour être possible, doit être impérativement signalé **par écrit** : échange de déjeuner, remplacement de la personne chargée de venir chercher l'élève ...

ABSENCES :

- Toute absence doit être signalée par téléphone ou par mail à ecole@ndo.fr avant 10h et le motif noté sur le carnet de correspondance au moment du retour de l'élève (mot d'excuse pour les maternelles). Un certificat médical sera demandé si l'absence dépasse trois jours.
- Les rendez-vous de médecins, dentistes,... **ne sont pas autorisés sur le temps scolaire**.
- Un élève ne peut être accepté ni ne peut quitter l'établissement en cours de demi-journée.
- **Toute absence non justifiée et le non respect des dates de vacances** (à partir de la 11^{ème}) **seront sanctionnés par une retenue**, conformément à l'obligation légale de scolarisation des enfants dès l'âge de 6 ans.

UNIFORME (à partir de la 11^{ème}) :

Tout vêtement en jean est interdit.

- Chemise ou chemisier **uni bleu clair ou blanc**.
- Pull over ou gilet avec logo de l'école **uni bleu marine**.

- Jupe, robe chasuble ou pantalon **uni bleu marine**.
- Tablier avec ou sans manches brodé au nom et prénom de l'élève, **uni bleu marine**.
- Manteau, veste, imperméable, doudoune **uni bleu marine**.
- Chaussures de ville, **bleues, marrons, noires ou blanches**.
- Gymnastique : un short bleu marine, un tee-shirt NDO, des chaussures de sport : l'ensemble doit être marqué dans un sac marqué au nom de l'élève.
- Tous les accessoires, (chaussettes, bonnets etc...) doivent être **unis bleu marine, bleu ciel ou blanc**.

Les baskets et autres chaussures de sport ne sont pas autorisées en dehors des cours de gymnastique.

Les vêtements portant des inscriptions ou des dessins voyants, les vêtements trop courts, trop longs, les débardeurs et les shorts ne sont pas autorisés.

SONT INTERDITS :

- Les cartables fantaisie. (Ils doivent être de couleur sobre. Eviter les cartables à roulettes).
- Les bijoux, parapluies, les jeux et objets fantaisie.
- Les ballons durs et les balles de tennis (pour des raisons de sécurité, seuls les ballons et les balles en mousse sont autorisés pendant les récréations).
- L'argent, sauf cas exceptionnel (kermesse, photos de classe...).
- Les téléphones portables et tous les jeux électroniques.

TRAVAIL :

Toute tricherie sera sanctionnée après concertation entre le professeur et le chef d'Etablissement et selon les cas avec les parents :

- 1/ note diminuée ou zéro.
- 2/ exclusion de la classe.

CANTINE :

Le déjeuner à l'école n'est pas une obligation. Un élève peut être renvoyé en cas de mauvaise tenue.

CONSEIL DE CLASSE :

Il se réunit périodiquement pour examiner le travail et le comportement de chaque élève. C'est lui qui décide du passage dans la classe supérieure. Il distribue félicitations, encouragements (concrétisés par des gommettes de couleur) et sanctions (avertissement pouvant entraîner l'exclusion de l'élève).

DISCIPLINE :

- Chaque élève apprend à se respecter, à respecter ses camarades, à respecter les adultes de l'école.
- **Tout vocabulaire grossier, toute insolence, tout geste violent, toute dégradation matérielle ne peuvent être admis : l'élève sera sanctionné (devoirs supplémentaires, travail d'intérêt général ou retenues).**
- **Selon la gravité des faits, une exclusion temporaire ou définitive sera décidée par le chef d'Etablissement en concertation avec l'équipe éducative.**

SOINS A L'ECOLE :

- Un élève ne doit pas apporter de médicaments à l'école. Les parents peuvent déposer eux-mêmes à l'infirmière, les médicaments à donner à leur enfant, avec obligatoirement la prescription par ordonnance.

- Un élève ne doit pas être présenté à l'école avec de la fièvre ou avec une maladie contagieuse.
- En cas de blessure, l'infirmière donne les premiers soins et prévient les parents si cela est nécessaire.
- En cas d'urgence, les pompiers ou le SAMU sont appelés par l'infirmière et les parents sont prévenus.